

Botswana

Ratifications: 1

Convention	Ratifiée
Convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995	05.06.1997

1. Source d'Information

Réponse à l'enquête	Oui	Date de réception: 09.09.2002
Complété par	Inspecteur en chef des fabriques, Département du travail et de la sécurité sociale	
Langue originale	Anglais	
Liste des documents reçus	-	

2. Questions 1-15 – Part I – Informations Supplémentaires

Pas d'informations supplémentaires fournies.

3. Questions 16-28 - Part II

Promotion			
16	Encourager les institutions d'éducation et de formation à développer, dans leurs cursus, les modules appropriés traitant de la sécurité et de la santé.		
Normes			
17	A	Utilisées comme guides lors de la formulation de la législation et de la pratique nationales	Elles n'étaient pas utilisées lorsque la loi a été adoptée.
	B	Intention d'utilisation pour établir une législation et une pratique nationales	Elles vont certainement être utilisées.
18	Intention d'entamer des procédures de ratification		L'intention est, pour commencer de ratifier les conventions fondamentales puis de sélectionner et définir des priorités pour le reste des conventions.
19	A	Articles spécifiques constituant un obstacle à la ratification	Aucun article n'est considéré comme constituant un obstacle à la ratification.
	B	Autres obstacles à la ratification	Il n'y a pas de volonté politique et encore moins d'intérêt pour la SST de la part des parties concernées.
	C	Mesures qui devraient être prises dans le but de surmonter ou éliminer ces obstacles	Un processus avancé est maintenant en cours.
20	Préoccupations en matière de SST qui devraient faire l'objet d'une nouvelle action normative		Aucune
Recueils de Directives Pratiques			
21	Intention d'utiliser		Les principes directeurs ont été très utiles pour la gestion générale des systèmes de SST. Dernièrement, elles ont aidé à la formulation de la Politique nationale en matière de SST et au développement des normes sur les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail.
22	Préoccupations en matière de SST qui devraient faire l'objet de nouveaux Recueils de directives pratiques		Aucune
Coopération Technique			
23	A	Formulation d'une politique	Aucune
	B	Réforme de la législation	Aucune
	C	Prise de conscience et actions de mobilisation	L'apparition d'une prise de conscience a mené à un haut degré d'identification.

	D	Infrastructures nationales	-
	E	Services d'inspection	-
	F	Gestion et diffusion des informations	-
	G	Collecte et traitement des données	-
	H	Renforcement des capacités d'action des organisations d'employeurs et de travailleurs	-
	I	Développement des liens et des réseaux entre les institutions, organismes et organisations nationales	-
	J	Santé et bien-être	-
	K	Problèmes relatifs à la SST pour lesquels des distinctions spécifiques entre hommes et femmes doivent être prises en compte	-
	L	Autres domaines	-
24		Manières dont le BIT pourrait améliorer ses activités de coopération technique dans ce domaine	-
Information			
25		Moyens par lesquels le BIT pourrait améliorer ses activités concernant la collecte, le traitement, la mise à jour, la diffusion, et la mise à disposition du public d'informations relatives à la SST	-

4. Préparation de l'enquête

Question		Oui/Non	Précisions sur le processus
26	A	Les organisations les plus représentatives des employeurs ont-elles été consultées lors de cette préparation	Oui
	B	Les organisations les plus représentatives des travailleurs ont-elles été consultées lors de cette préparation	Oui
	C	Des ministères autres que le ministère responsable dans le domaine de travail ont-ils été consultés	Oui
27	A	Les organisations d'employeurs ont-elles fait des commentaires sur cette enquête	Non
	B	les organisations de travailleurs ont-elles fait des commentaires sur cette enquête	Non
	C	Ces commentaires ont-ils été pris en compte lors de l'élaboration des réponses à cette enquête	Non
28		Liste des organisations d'employeurs et de travailleurs auxquelles une copie de l'enquête a été envoyée	-